



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 117401

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les revendications des masseurs-kinésithérapeutes (MK). Au nombre de 70 000 dans notre pays, les MK côtoient, dans leurs cabinets, toutes les couches de la société avec des relations privilégiées qui leur permettent d'exposer l'avenir qui est proposé à la kinésithérapie française, et que certains d'entre eux voient assez sombre. Ils souhaitent rappeler que leurs revendications concernent une revalorisation tarifaire compte tenu de l'augmentation des charges qu'ils estiment sans précédent, et ayant entraîné, selon eux, une asphyxie de leur profession, un tarif unique, une reconnaissance professionnelle (avec autonomie et consultation en première intention), une protection de leur diplôme d'État contre les illégaux, enfin une amélioration du cursus des étudiants en MK avec un diplôme « master » validant leur formation. Aussi lui demande-t-il ce qu'elle peut proposer concernant ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117401

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9530

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)